# Diplômes du travail

**Votre demande afin d'obtenir votre diplôme du travail est à effectuer auprès de la Préfecture.**

**Une fois vos démarches réalisées auprès de Préfecture, nous vous invitons à contacter la mairie via le formulaire suivant.**

Merci d'adresser votre demande à la direction "Communication et événementiel".

Votre requête sera traitée dans les meilleurs délais par nos services.